

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Fonction publique

Volume 5 no 19 – 19 mai 2021

Négociation fonction publique

Bilan des rencontres des 11 et 14 mai

Table intersectorielle

Les sujets de la table centrale n'ont pas été abordés lors de ces rencontres.

Table sectorielle

Lors de la rencontre du 11 mai dernier, le SPGQ a conclu la présentation de ses **propositions prioritaires sur les matières sectorielles** suivantes :

- le paiement des heures supplémentaires à taux et demi dès la 36e heure de travail;
- l'enchâssement du droit au télétravail dans la convention collective;
- le droit à la déconnexion;
- la bonification de la contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie;
- l'acquisition plus rapide du statut de permanent pour les occasionnels enchâssés à la convention collective;
- le calcul des congés pour événements familiaux sur des jours ouvrables;
- l'enchâssement à la convention du remboursement des frais liés à l'appartenance à un ordre professionnel;
- la révision des dispositions touchant la convocation à une rencontre préalable à l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires;
- l'acquisition des jours de vacances depuis la 14e année;
- le retrait de l'obligation que demeure au Québec le siège social de l'assureur;
- la reconduction des annexes et des lettres d'entente.

Lors de son retour le 14 mai, le SCT n'a manifesté **aucune ouverture envers des demandes syndicales importantes** comme l'introduction du télétravail dans la convention, le droit à la déconnexion, l'ajout de deux congés mobiles, l'acquisition accélérée de vacances et la réduction du délai pour l'obtention du statut de permanent par les occasionnels.

Sur d'autres propositions comme le paiement des heures supplémentaires à temps et demi

et la bonification au régime d'assurance maladie, le SCT a demandé de lourdes contreparties.

Le SCT a également refusé la proposition d'une majoration du salaire de 4 % après un an au 18e échelon. **Il a plutôt proposé les deux mesures suivantes :**

1. une prime d'un minimum de 5 % et d'un maximum de 10 % à certains professionnels dans le domaine des technologies d'information (TI).

- Cette prime entrerait en vigueur à la signature de la convention et prendrait fin au 30 mars 2023, en évaluant la portée de celle-ci à son échéance.
- Cette prime toucherait une centaine de postes, selon le SCT.

2. une mesure de reconnaissance de la stabilité de 1 000 \$ pour l'employé cumulant 5 années consécutives dans un même emploi au sein d'un même ministère ou organisme (M/O). L'employé aurait ensuite droit à un montant fixe de 500 \$ par année additionnelle dans un même emploi au sein d'un même M/O.

- La mesure entrerait en vigueur le 1er avril 2022 et prendrait fin au 31 mars 2023, avec un bilan pour évaluer l'effet de cette mesure.

Le comité de négociation du SPGQ a clairement manifesté sa déception et son indignation concernant le retour fait par le SCT sur les priorités syndicales. Il a jugé ce retour inacceptable au regard du manque de reconnaissance frappant envers l'expertise des personnes professionnelles.

Le SPGQ estime que **les propositions du SCT sont incohérentes avec le discours du premier ministre**, d'autant qu'elles ne prennent pas en considération l'argumentaire présenté pour soutenir les propositions syndicales. De son côté, le SCT a affirmé qu'il voulait faire une « mise en jeu » pour faire avancer les négociations, se disant aussi ouvert à discuter d'une contre-proposition syndicale.

Prochaine rencontre

Les parties n'ont pas fixé la date d'une prochaine rencontre.

Le comité de négociation du SPGQ préparera des contre-propositions sur les sujets discutés. Il communiquera ensuite avec le SCT pour fixer une date de rencontre.

Commentaires ou suggestions

? negociation2020@spgq.qc.ca

Thérèse Chabot
Georges Gereige
Sherley Morin
Armel Seh, quatrième vice-président
Martin Trudel

Conseillère et conseiller à la négociation

Marie-Josée Garand
Thiago Diniz

Responsable politique

Armel Seh

>> Consulter les archives Info-Négo

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

